

Les «randos-douces» de SAKODO

Il s'agit de promenades pédestres à rythme modéré, d'une durée d'environ 2 heures, sur une distance n'excédant pas 6 à 7 km environ. Elles sont guidées par un accompagnateur désigné par l'association et ayant une expérience d'encadrement de randonnées pédestres. La sortie sera systématiquement annulée en cas d'**alerte météo orange** dans le boulonnais.

Les points de départ sont situés non loin de l'agglomération boulonnaise. Certains sont desservis par une ligne du réseau de bus Marineo.

Dans le cas où le lieu de rendez-vous n'est pas desservi par un bus Marineo, **un co-voiturage peut être organisé si la demande en est faite au plus tard le samedi soir précédant la rando-douce.**

Cette demande peut être déposée sur le répondeur téléphonique de Sakodo au N° **06.34.95.75.02**. Ce numéro peut aussi être utilisé si on souhaite être rappelé pour répondre à une question particulière.

Comme toutes les randos organisées par SAKODO, ces « randos-douces » sont ouvertes gratuitement à toute personne adhérente à l'association, soit en tant que licenciée soit en tant qu'affiliée.

Une personne est « licenciée » à Sakodo si elle a réglé sa cotisation incluant la licence à la FFRando (Fédération Française de Randonnée). L'obtention de cette licence est soumise à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la marche. (voir page « inscription » du site internet www.sakodo.fr)

Pour la saison **2023-2024**, la cotisation est fixée à **34,00 €** pour la licence individuelle, à **18 €** pour la licence Jeune moins de 26 ans et à **65 €** pour la licence familiale (adulte + conjoint + enfants et/ou petits-enfants).

Une personne est dite « affiliée » si elle dispose déjà d'une licence FFRando délivrée pour la saison en cours par une autre association et qu'elle a réglé la cotisation annuelle à Sakodo (**13 €**)

Pour les personnes **non-licenciées**, nous acceptons une participation d'essai à **2 sorties au maximum**. Une contribution de 2,00€ est alors demandée (à remettre à l'accompagnateur), elle n'est **en aucun cas une couverture d'assurance**. Ces sorties ne constituent pas un engagement, elles permettent simplement de faire connaissance avec le fonctionnement de l'association. Toutefois, dès la troisième sortie, la souscription de la cotisation incluant la licence FFR sera demandée.

Equipement

- Pensez à prendre avec vous une petite bouteille d'eau.
- Veillez à être chaussé(e) correctement.
- Prenez vos bâtons de marche, si vous en avez.